

C'est justement par les fonctions de confesseur impérial pour lesquelles le dernier nonce de Graz l'avait déclaré inapte que Lamormain allait jouer un rôle que les historiens ont parfois exagéré mais qui est quand-même important. Quand Ferdinand de Styrie fut élu empereur en 1619, sa cour fut transférée à Vienne. Le jésuite luxembourgeois renonça en 1621 au rectorat du collège de Graz. Après un séjour passer à Rome, il fut nommé recteur du collège des jésuites à Vienne; cette école logée d'abord auprès de l'église «près de la cour» fut transférée deux ans après dans le bâtiment à côté de l'université et incorporée à cet institut. Le nom de vieille université est appliqué encore de nos jours à ce bâtiment, alors que les profès des jésuites demeuraient toujours dans celui «près de la cour». Le Père Martin Becanus qui avait exercé pendant trois ans les fonctions de confesseur de l'empereur décéda le 24 janvier 1624; Lamormain fut chargé de sa succession.

Pour en comprendre l'importance, il faut considérer la profondeur des sentiments religieux du souverain, ses scrupules angoissants qui lui interdisaient catégoriquement d'agir contre les préceptes de sa conscience; dans toutes les affaires de moralité douteuse, il aimait suivre les conseils de son directeur spirituel; en ce sens, il est exact de dire que Ferdinand avait en matière politique le jugement peu indépendant et que des hommes énergiques et actifs comme le jésuite luxembourgeois pouvaient exercer une influence décisive sur la marche des événements. (23) C'est justement pendant la première période de la guerre de trente ans, alors que les buts confessionnels étaient encore les plus essentiels, que le rôle des directeurs de conscience et des théologiens devait être prépondérant. Citons comme exemples la Lettre de Majesté pour la Bohême qui fut confirmée seulement par Ferdinand quand une commission de théologiens eut déclaré licite cette concession, et l'avis que Lamormain donna au commencement de l'année 1624 avec son prédécesseur Becanus, alors que lui-même n'était pas encore confesseur, sur le rétablissement du comte palatin dans ses Etats. (24) Chargé de sa succession, le jésuite luxembourgeois étendait naturellement son influence; les circonstances dans lesquelles ses conseils furent décisifs devinrent plus nombreuses, même si elles ne sont pas toutes attestées par des documents. Il est vrai que Ferdinand n'avait pas ce que quelques historiens ont appelé un conseil de conscience permanent, mais les prêtres de son entourage, particulièrement les confesseurs étaient consultés toutes les fois qu'un projet concernait les intérêts de la religion. De cette façon, ils contre-balançaient l'influence des conseillers séculiers et même la dépassaient souvent. Ce sont particulièrement les relations entre le souverain et Lamormain qui ont été qualifiées de domination spirituelle. (25) Bien entendu il faut limiter cette influence aux cas de conscience. De même, ce serait faire preuve de partialité que d'attribuer aux seuls jésuites une influence tellement grande sur les affaires politiques, des prédicateurs protestants ayant joué aussi un rôle décisif dans la même mesure, alors qu'aux cours catholiques des prêtres réguliers et séculiers occupaient également des fonctions importantes. (26)

La règle de la Compagnie interdisait aux jésuites toute immixtion dans des affaires politiques, en permettant aux confesseurs de porter des